

Tiers-lieux et santé : la construction de la valeur publique sur les territoires

Fasshauer, Ingrid

Université Gustave Eiffel, Dicen-IDF

ingrid.fasshauer@univ-eiffel.fr

Résumé :

La crise sanitaire a servi de double révélateur des fragilités du système de santé français et d'élans de solidarité et de coopérations inédites au niveau des territoires. Capitalisant sur ces coopérations, les pouvoirs publics favorisent la création de réseaux de tiers-lieux qui investissent de plus en plus les thématiques de santé. Pour cela ils s'appuient sur acteurs privés, majoritairement issus de l'ESS pour contribuer à des politiques publiques. Cette recherche vise à comprendre comment ces acteurs aux logiques différentes contribuent à la co-construction de valeur publique (Moore, 1994). A travers trois études de cas, elle met en évidence que la co-construction de valeur se fait sur la base de dynamiques territoriales pré-existantes que le tiers-lieu permet de renforcer et auxquelles il donne une nouvelle ampleur. Outre le cadre théorique de la valeur publique, cette recherche permet également d'enrichir la littérature sur les tiers-lieux en investissant un nouveau champ, la santé.

Mots-clés : tiers-lieu, territoire, santé, coopération, valeur publique

T Tiers-lieux et santé : la construction de la valeur publique sur les territoires

INTRODUCTION

Depuis les années 2010, les tiers-lieux connaissent un essor en France et dans le monde. En 2021, France Tiers-lieux en recensait 2500 en France¹. Le terme de tiers-lieu a été proposé par Oldenburg dans les années 80. Ils sont alors définis comme des espaces tiers entre le premier lieu, domicile et le second lieu, le lieu de travail. Souvent associés à de nouvelles pratiques de travail en lien de manière positive avec la quête de sens (Fabbri et Charue-Duboc, 2016 ; Hasbi et Welté, 2017) ou de manière plus négative à l'uberisation et la précarisation (Moriset, 2014, Gramaccia, 2015), ils investissent progressivement de nouveaux champs tels que le développement territorial et plus récemment la santé.

Les premiers tiers-lieux, tels La Cantine en 2008 à Paris, sont créés par des communautés souvent constituées de travailleurs indépendants oeuvrant dans les secteurs créatif ou du numérique. Les pouvoirs publics se sont néanmoins très vite emparés de ce concept, en en faisant un instrument de politique publique à des fins d'aménagement territorial, avec un succès très mitigé. Les logiques d'acteurs sont en effet très différentes et la formation de communautés, nécessaires à la bonne marche de tiers-lieux, ne se décrète pas. D'un autre côté les acteurs de la société civile font souvent appel aux pouvoirs publics, notamment pour contribuer au financement d'un modèle économique fragile.

Dans les secteurs sanitaire et médico-social, la crise sanitaire a servi de double révélateur des fragilités du système et d'élans de solidarité et de coopérations inédites au niveau des territoires.

¹ France Tiers-lieux, Rapport Tiers-lieux 2021, <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021/>

On peut notamment citer les initiatives des fablabs ou makerspaces qui ont pris l'initiative de produire des masques, visières, valves, voire respirateurs alors même que les pouvoirs publics se trouvaient dans l'incapacité de fournir ces éléments indispensables. La coopération entre acteurs du territoire, au-delà de la crise sanitaire, présente un levier d'action de lutte contre l'isolement, les déserts médicaux, etc. La Mission Sénatoriale sur l'Organisation Territoriale de la Santé en 2019 note néanmoins un décalage paradoxal entre le besoin ressenti de coopération, le nombre d'outils et le manque de réponses concrètes apportées aux acteurs de terrain².

Les tiers-lieux peuvent proposer une solution. Or, mis à part la création d'un réseau de tiers-lieux d'innovation à partir de 2014 dans le cadre de la Silver Economy, la santé était restée en-dehors du champ. La crise sanitaire a néanmoins mis en lumière l'intérêt de ce dispositif. L'association France Tiers-lieux, faisant le bilan du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Fabriques de territoires » pour favoriser la création de réseaux de tiers-lieux dont la santé était absente, évoque en 2021 la possibilité de lancer un AMI spécifique sous l'égide du ministère de la Santé : Fabriques solidaires de territoires. Parallèlement un appel à projet (AAP) a été lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) encourageant le développement de tiers-lieux en EHPAD et au premier trimestre 2022, c'est la Caisse des Dépôts qui lance un AAP sur les tiers-lieux d'expérimentation en santé.

Face à la multiplication de ces initiatives, notre recherche a pour objectif d'explorer les dynamiques nouvelles qui émergent de ces tiers-lieux, notamment les coopérations entre acteurs publics et privés pour co-construire de la valeur publique (Moore, 1994). A travers trois études de cas de tiers-lieux récents, nous étudions notamment la nature de la valeur publique créée, le processus de légitimation et mettons en évidence d'une part que les caractéristiques des tiers-lieux en font des espaces de délibération propices à la construction de valeur publique

² <https://www.senat.fr/rap/r21-589/r21-5891.pdf>

et d'autre part que ce positionnement repose sur des dynamiques territoriales pré-existantes que le tiers-lieu permet de renforcer et auxquels il donne une nouvelle ampleur. Cette communication est structurée en quatre parties. La première partie nous permet, par le prisme du cadre théorique de la valeur publique, de positionner les tiers-lieux comme des espaces de délibération propres à favoriser l'intégration d'acteurs aux logiques différentes. Après avoir décrit notre méthodologie en partie 2, l'étude de trois cas met au jour la valeur publique créée à travers les tiers-lieux reposant sur l'inclusion de personnes en difficulté ainsi que le processus de légitimation à travers les coopérations territoriales et l'intervention des pouvoirs publics. Nos contributions tant au cadre théorique de la valeur publique qu'à la littérature sur les tiers lieux sont détaillées en quatrième partie.

1- TIERS-LIEUX EN SANTE, DES DISPOSITIFS DE CONSTRUCTION DE VALEUR PUBLIQUE

1.1 La construction de valeur publique, une question de délibération collective

Le concept de valeur publique a été proposé par Moore en 1994 en opposition aux principes de la Nouvelle Gestion Publique (NGP). En affirmant la prééminence du champ politique sur le champ économique, il rend prioritaire la satisfaction du citoyen. La création de valeur publique passe alors par une co-construction entre pouvoirs publics et société civile. Là où la NGP recherche l'efficacité par une mise en concurrence entre structures, la valeur publique implique des coopérations. Comme le montre le tableau 1, ce processus de co-construction repose sur l'alignement de 3 éléments (Moore, 1995):

- Une définition de la valeur publique et des valeurs sur lesquelles elle repose
- Des sources de légitimité et de soutien institutionnelles et citoyennes
- Une capacité opérationnelle permettant de produire la valeur publique définie

Les deux premiers éléments supposent sur une mise en débat de ce que doit être la valeur publique. « *Le jugement de ce qui est valeur publique est collectivement construit par le biais de délibérations impliquant des représentants du gouvernement et des parties prenantes* » (Stoker, 2006, p.42). La valeur publique se crée en associant les pouvoirs publics avec des réseaux issus de la société civile, sur la base d'un processus complexe (O'Flynn, 2007) qui génère de la confiance (O'Flynn, 2006). Ce processus importe autant que le résultat.

Tableau 1 : Les dimensions de la valeur publique (adapté de Dufour, 2019, p.75)

Dimension (Moore (1995))	Valeur publique	Légitimité	Capacité organisationnelle
Dimensions conceptuelles	Co-définition de la valeur publique Co-crédation de la valeur publique Reconnaissance de la valeur publique	Processus de délibération Dispositifs Approbation	Stratégies d'acteurs (coopération ou compétition) Structure organisationnelle Activité

Pour Bozeman (2007), il faut faire la différence entre les valeurs publiques de la société et les valeurs publiques individuelles.

Les "valeurs publiques" d'une société sont celles fournissant un consensus normatif à propos (1) des droits, avantages, et prérogatives auxquels les citoyens devraient (ou ne devraient pas) avoir droit ; (2) les obligations des citoyens envers la société, l'Etat et autrui ; (3) et les principes sur lesquels les administrations et les politiques devraient être fondées. Les "valeurs publiques" individuelles sont les préférences à contenu spécifique qu'ont les individus concernant, d'une part, les droits et avantages auxquels les citoyens peuvent prétendre et, d'autre part, les obligations attendues des citoyens et de leurs représentants désignés.

Ainsi la valeur publique peut être comprise comme un ensemble d'éléments auxquels les usagers, les citoyens et les communautés accordent de la valeur (Benington, 2015). Elle est construite de manière démocratique dans un processus de démocratie délibérative (Young, 2000) définie comme un espace où les citoyens se rencontrent, expriment leurs opinions et s'engagent dans des activités en lien avec leur vie quotidienne.

Dans sa forme originelle, le cadre théorique de création de la valeur publique place au centre du dispositif les agents publics (Moore, 1995). Ainsi ce cadre reste peu adapté dans le cas où la valeur publique est co-crée par des parties prenantes multiples (Bryson et al., 2014 ; Hansen et Fuglsang, 2021) et reste muet sur les mécanismes de gouvernance qui permettent de co-crée la valeur publique à travers le déploiement de capacités opérationnelles (Chatfield et al., 2019 ; Panagiotopoulos et al., 2019). Des recherches plus récentes montrent d'une part que certains dispositifs tels que les living labs peuvent fournir une capacité opérationnelle et un environnement favorable à la création de valeur publique (Hansen et Fuglsang, 2020), d'autre part que la valeur publique peut être créée à partir d'initiatives de la société civile (Pinos, 2020). Les gestionnaires publics n'ont alors plus le rôle central mais peuvent être vus comme des catalyseurs et des cautions de la création de valeur publiques (Bryson et al., 2014). Dans ces différents cas, la valeur publique se fait à l'échelle d'un territoire. Or Torre (2022) suggère d'étudier les dynamiques territoriales, non pas uniquement à travers les activités productives mais à travers les coopérations qui passent par l'implication des populations et des différentes parties locales afin de contribuer au développement des territoires. Il cite notamment les tiers lieux comme des éléments facilitant ces dynamiques.

1.2 Tiers-lieux : des logiques hybrides entre société civile et pouvoirs publics

Dans sa conception originelle, le tiers-lieu est défini par Oldenburg (1999) comme un lieu ni tout à fait domicile ni tout à fait travail empreint de convivialité. Les exemples qu'ils citent sont le café, la bibliothèque, le jardin municipal, des lieux de rencontre informelle.

En France, c'est à partir des années 2000 que le concept apparaît, souvent en lien avec des espaces de coworking ou des télécentres (Burret, 2017, p.15). Il s'est depuis étendu à plusieurs autres domaines. On parle ainsi de tiers-lieu éducatif, culturel, de fabrication (pour qualifier les fablabs), social ou plus récemment de santé. Si la forme est différente de celle définie par Oldenburg, ces lieux en reprennent les principales caractéristiques : i) Un terrain neutre, un espace public ; ii) Un lieu inclusif et isonomique où chacun peut se révéler dans sa singularité parce qu'il est considéré comme un égal dans la communauté ; iii) Un contexte de conversation (on est là pour parler, et chacun a droit à la parole) ; iv) Un lieu accessible (physiquement et socialement) ; v) Un ensemble de personnes qui coproduisent le lieu ; vi) Un cadre discret et ordinaire où l'atmosphère est ludique ; vii) Un prolongement de la maison puisqu'on s'y sent chez soi (Bohas et al., 2017). Boboc et al. (2014) distinguent quatre stades de sociabilité à l'œuvre dans les tiers-lieux : (1) respect formel des règles de civilité élémentaires ; (2) conversations personnelles ou professionnelles entre ceux qui se reconnaissent membres d'un même espace ; (3) émergence d'un collectif empreint de confiance et de solidarité ; (4) pratiques de collaborations sur des projets communs. Si les deux premiers stades sont présents sur tous les tiers-lieux, les deux derniers nécessitent l'intervention d'un animateurs, une volonté de coopérer de la part des participants et une certaine homogénéité (Boboc et al., 2014). Cet effet sur la sociabilité peut se faire sentir dès la conception du lieu, bien avant sa création (Fasshauer et al., 2015).

Devant le succès des premiers tiers-lieux de travail, initiés par des communautés de travailleurs indépendants en milieu urbain, les pouvoirs publics y ont vu une opportunité de remédier aux

inégalités territoriales en se servant de ces lieux connectés pour favoriser le télétravail et par conséquent réduire les déplacements pendulaires et permettre le développement des territoires ruraux et péri-urbains (Picard et De Palma, 2014).

Liefooghe (2018) distingue trois modes d'intervention des pouvoirs publics:

- Une collectivité territoriale s'appuie sur les besoins d'acteurs locaux pour créer et gérer un tiers-lieu,
- Une collectivité accompagne des acteurs locaux qui créent et gèrent le tiers-lieu,
- Une collectivité lance un AAP ou un AMI, mettant en concurrence des acteurs très hétérogènes notamment privées lucratives et non lucratives, acteurs locaux ou nationaux, voire internationaux.

Ce mode de financement pose le problème de l'articulation entre les logiques différentes de la société civile et des pouvoirs publics (Landon, 2022). En effet, le tiers-lieu est au départ une création de la société civile à la marge du système dominant (Azam et al., 2015, p 88), parfois d'inspiration anarchiste (Lallement, 2015) ou du moins sur la base d'une régulation autonome (Cléach et al., 2015, p. 70-71), souvent pensée sous forme de « commun » (Ostrom, 1990). Ces lieux sont porteurs de valeurs spécifiques à un monde « hyperconnecté » (Dutta & Bilbao-Osorio, 2012) qui induisent un autre regard sur la capacité à agir de chacun (Vallat, 2017). De ce fait ils sont des lieux de reprise de pouvoir du citoyen (Liefooghe, 2018) et des lieux s'expérimentation des principes de consensus et de do-ocratie (légitimité par le faire) (Lallement, 2017). Le tiers-lieu est alors lié à une communauté collaborative définie comme des collectifs d'individus entrepreneurs et/ou de porteurs de projets innovants qui nouent des collaborations durables afin de partager des pratiques et/ou des émotions sur fond d'utopies communautaires (Bohas et al., 2017). Tout en donnant la priorité à des formes de gouvernance

horizontales, ils n'ignorent pourtant ni les rapports de domination ni les tensions internes (Berrebi-Hoffmann, 2016).

De l'autre côté les pouvoirs publics sont guidés par les principes d'efficience et de bonne utilisation des fonds publics de la NGP, une nécessité de rendre compte sur des programmes d'action et des objectifs pré-définis.

Dans le cas du coworking, ces logiques différentes nécessitent la conclusion d'un compromis civico-marchand (Landon, 2022). Or les tiers-lieux représentent par essence des espaces de sociabilité et de discussion capables d'intégrer des acteurs différents, formant de nouveaux espaces d'intelligence collective sur un territoire (Colletis et Pecqueur, 2018). Les tiers-lieux deviennent des espaces d'expérimentation collective d'un développement durable contributif et d'innovations sociales à l'échelle des territoires locaux (Liefoghe et Tanigushi, 2021).

1.3 Les tiers-lieux en santé : une préoccupation post-COVID qui génère de fortes attentes au niveau des territoires

Plusieurs recherches ont mis en avant, dès le début des années 2000, le rôle des tiers-lieux sur la promotion de la santé (Baum and Palmer, 2002; Frumkin, 2003; Kaplan and Kaplan, 2003 ; Glover et Parry, 2008). Au-delà, c'est le rôle même du lieu sur la santé qui est questionné (Conradson, 2005 ; Kearns et Milligan, 2019). Certains peuvent ainsi avoir un effet favorable, d'autres induire du stress (Wakefield et McMullan, 2005 ; Milligan and Bingley, 2007). Il est néanmoins généralement admis que le lieu en lui-même n'a pas de vertu thérapeutique mais que cette vertu vient de la relation entre les individus et l'espace. Les tiers-lieux peuvent permettre aux personnes âgées d'échapper à l'isolement (Hagan, 2020 ; Tu et al., 2020), les plus jeunes peuvent y trouver une communauté (Cheang, 2002 ; Littman, 2021). Il peut s'agir de simples cafés (Rosenbaum et al., 2009) ou de lieux plus spécifiques. C'est le cas notamment de centres communautaires qui favorisent l'inclusion des personnes âgées de plus en plus

coupées de leur cercle relationnel (Milligan 2016) ou de tiers-lieux destinés à des patients atteints de maladie chronique ou en phase terminale obligés de rompre avec leurs conditions habituelles de vie (Glover et Parry, 2009; Butterfield et Martin, 2016). Par rapport à d'autres, ces tiers-lieux dédiés à la santé jouent alors un rôle particulier car si le premier lieu demeure le domicile, le second lieu est un lieu de soin empreint de règles strictes et de surveillance (Glover et Parry, 2009 ; Biglin, 2021). Mais les tiers-lieux en santé doivent aussi intégrer les logiques propres des acteurs de la santé avec des fonctionnements en silo, hiérarchisés et dans des espaces clos (Le Chaffotec, 2016). Quant à la légitimité, elle est entièrement à construire car même si les tiers-lieux sont un phénomène en plein essor, ils restent encore largement méconnus.

La suite de cette communication visera donc à répondre à la question de recherche suivante :

Comment les tiers-lieux en santé permettent-ils de créer de la valeur publique sur les territoires entre acteurs aux logiques hétérogènes ?

2- TROIS ETUDES DES CAS

Les tiers-lieux en santé étant un phénomène émergent, notre premier objectif de recherche est de nature exploratoire. Par ailleurs étudier la construction de la valeur publique nécessite une bonne compréhension du contexte et des acteurs. C'est pourquoi nous avons choisi de conduire des études de cas. En effet cette méthodologie est adaptée quand on ne peut séparer l'étude du phénomène du contexte et quand le contexte est important pour comprendre le phénomène étudié (Yin, 2003). Le concept de tiers-lieux étant flou, nous avons opté pour plusieurs cas afin de mieux appréhender la diversité de ces dispositifs. Nous avons ainsi sélectionné trois tiers lieux en région parisienne mais sur des territoires aux caractéristiques distinctes (petite et grande couronne, urbain péri-urbain et rural) et s'adressant à des publics différents (personnes âgées, personnes handicapées, victimes d'inceste). Par ailleurs deux portent sur des initiatives issues de la société civile, un sur un projet porté par un EHPAD public. Notre visée est à la fois descriptive (Yin, 2003), et compréhensive en recherchant une compréhension du phénomène incarné par le cas (Stake, 1995) à partir des perceptions, des actions et des interactions des différents acteurs.

Le premier cas issu de la société civile est une micro-folie créée dans un centre de réadaptation professionnelle (CRP) pour personnes handicapées à Nanteau-sur-Luneau, petite ville du sud de la Seine et Marne. L'établissement est géré par la fondation COS Alexandre Glasberg. En 2020, il a formé 474 stagiaires en réadaptation professionnelle et 1871 stagiaires en formation continue. L'objectif du lieu est le retour en milieu ordinaire de travail. Le site principal occupe 23 hectares et inclut des équipements sportifs, un internat de 180 places. Il y a également deux antennes, toujours sur le département de la Seine et Marne. Un tiers-lieu culturel a ouvert en septembre 2021. Il s'agit d'une micro-folie qui propose des expositions d'art numérique aux

stagiaires du centre, à d'autres structures médico-sociales et aux habitants du territoire. La micro-folie est un dispositif national proposé par le ministère de la culture. Il permet l'accès à distance à plus de 2000 œuvres de musées nationaux sur le principe que l'art doit aller vers le public. Ce dispositif assez souple peut s'inscrire en lien avec un fablab, un café, une scène, une bibliothèque, une ludothèque, etc. S'il existe de nombreuses micro-folies en France et à l'étranger, celle de Nanteau est la première à être ouverte dans un établissement médico-social. Deux entretiens ont été menés avec la gestionnaire du lieu en avril puis en mai 2022.

Le deuxième cas est un tiers-lieu dédié aux victimes d'inceste, incluant soutien psychologique, aide à la réinsertion, ateliers de sensibilisation, actions de formation et diverses activités ouvertes sur le territoire. Situé à Saint-Rémy les Chevreuses, il occupe, dans un quartier résidentiel, un pavillon sur deux niveaux doté d'une terrasse et d'un potager. La structure a été créée sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) par une thérapeute elle-même victime d'inceste. Elle est dirigée collectivement par une équipe de 16 sociétaires. Nous avons visité le lieu à l'occasion d'une opération porte-ouvertes. Nous avons ainsi pu interviewer la fondatrice, la psychologue et d'autres sociétaires tout en participant à un atelier.

Le troisième et dernier cas est un projet plus récent de tiers-lieu en Ehpad, lauréat de l'appel à projets « Un tiers-lieu dans mon EHPAD » proposé par la CNSA fin 2021. La Seigneurie, un Ehpad public de Pantin d'une capacité de 280 lits, lauréat de cet AAP, souhaite ouvrir un café solidaire et un jardin partagé. Le premier devrait ouvrir en 2023 tandis que le second a été inauguré durant l'été 2022. Nous avons rencontré une responsable de la CNSA à l'origine de cet appel à projet, la responsable communication de l'EHPAD ainsi que l'animatrice en charge du projet. Les entretiens ont été effectués entre avril et Mai 2022, dont un dans le jardin partagé.

En plus des entretiens, les communications sur les réseaux sociaux ainsi que d'autres sources documentaires ont également été mobilisées. Le tableau 2 en présente la synthèse.

Tableau 2 : Sources mobilisées pour les études de cas

Tiers-lieu	Entretiens	Autres sources
COS CRPF	Gestionnaire le 1/04/22 (50 mn en visio) puis le 17/07 (présentation de 45 mn)	Site internet, réseaux sociaux
Force de Vivre	Participation aux Portes Ouvertes 18/11/2022 : 2h30 incluant 1h30 environ d'interview et 1h d'atelier Inauguration du restaurant le 1/04/2023 (4 heures sur place, entretiens informels avec une quinzaine de parties prenantes)	Site internet, réseaux sociaux
La Seigneurie	Responsable communication le 4/05/22 (43 mn en visio) Animatrice le 16/06/22 (3h15 dans le jardin partagé) Responsable communication : entretien téléphonique 28/10/2022 (20 mn) puis 18/04/2023 (40 mn)	Conférence de Mme Thépot (CNSA le 17/05/2022) Texte de l'Appel à Projet de la CNSA + deux visio-conférences de présentation Point d'étape pour les 25 premiers lauréats

Les entretiens ont été retranscrits et l'ensemble des sources a fait l'objet d'un codage sur la base des éléments du triangle de Moore (1995) et des caractéristiques des tiers-lieux définies par Oldenburg. Les codes sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3 : codage des entretiens et autres sources :

Code principal (Triangle de Moore)	Code secondaire
Valeur publique	Valeur pour le bénéficiaire
	Valeur pour les autres parties prenantes
Légitimation	Parties prenantes
	Territoire
	Rôle des pouvoirs publics

Capacité opérationnelle	Dimensions du tiers-lieux (telles que définies par Oldenburg)
	<p>Processus de délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inclusion des parties prenantes - Difficultés d'inclusion - Gouvernance

3- LE TIERS-LIEU EN SANTE : CONSTRUCTION DE LA VALEUR PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les études de cas permettent d'une part d'une part de mettre en évidence la nature de la valeur publique créée grâce aux tiers-lieux en santé, d'autre part d'identifier les rôles différenciés des pouvoirs publics et des acteurs de l'ESS dans le processus de co-construction.

3.1 Une définition de la valeur publique centrée sur l'inclusion sociale sur le territoire

Aucun des trois tiers-lieux étudiés ne se positionne directement sur des problématiques sanitaires. La finalité mise en avant est toujours de l'ordre de l'inclusion sociale au sein d'un territoire. « *On se situe sur l'inclusion sociale, même si Marine [la psychologue] peut aussi faire de l'accueil individuel* » (Force de Vivre)

Cette inclusion est d'abord à destination d'un public ciblé : celui de l'établissement quand le tiers-lieu est lié à un établissement spécifique (personnes âgées pour La Seigneurie, personnes handicapées pour Nanteau) ou un public très spécifique qui justifie la création du lieu comme les victimes d'inceste pour Force de Vivre.

« *On veut favoriser les passerelles. Il faut que nos stagiaires se disent « je suis légitime pour aller au Musée, à Versailles.... ». On commence par Picasso. C'est facile de dire « j'aime » ou « j'aime pas ». Puis il faut argumenter. On y va petit à petit.* » (PJ, Nanteau)

« La question centrale à laquelle je veux m'attaquer, c'est comment se reconstruire comme sujet quand on est toujours pris en charge ? Il y a un problème de stigmatisation. On ne veut pas toujours être associé à l'inceste. En plus l'inceste c'est particulier. On se reconstruit seul, pas avec la famille. Je ne voulais pas un lieu thérapeutique mais un lieu convivial et ouvert sur le monde car l'inceste concerne tout le monde. Un lieu de sensibilisation non violente à travers l'exploration sensorielle et la découverte de l'altérité. » (Force de vivre)

A travers cet exemple, on voit que l'inclusion sociale du public cible passe nécessairement par une inclusion d'autres publics.

« Il s'agit de permettre aux familles, aux résidents, aux salariés, mais aussi aux voisins, aux personnes isolées de la commune, aux bénéficiaires du CCAS de se rencontrer. Ce doit être un lieu d'accueil, de convivialité, de ressources. Par exemple, boire un café gratuitement, avoir un ordinateur à disposition, avoir un entretien avec une assistante sociale. » (La Seigneurie).

L'inclusion du public cible passe donc par les autres acteurs du territoire auxquels le tiers-lieu offre aussi de nouvelles possibilités de lien social.

« On veut toucher les gens qui ne viennent pas dans les musées. Pour cela, on fait des animations sur le site pour inciter les personnes à venir. On fera une opération spéciale pour les journées du patrimoine. » (Nanteau).

Ainsi le tiers-lieu s'inscrit progressivement dans une dynamique territoriale autour de trois objectifs : ouvrir plus largement l'établissement sur le territoire en l'identifiant non plus comme un simple établissement médico-social mais comme un lieu artistique et culturel ; faciliter l'accès aux activités artistiques et culturelles pour les stagiaires du centre en développant de nouveaux partenariats et des coopérations avec les acteurs du territoire ; développer l'esprit de solidarité, d'entre-aide et de lien social grâce à une co-construction de projets mêlant différents

populations autour des questions culturelles, de projets artistiques, sportifs ou de loisirs (site de La Fabrique des Territoires 77)³.

3.2 Une légitimation construite au fur et à mesure que le projet avance en élargissant peu à peu le cercle des parties prenantes

Les trois tiers-lieux étudiés sont au début de leur fonctionnement. Tous ont commencé leur activité alors même que le projet était loin d'être finalisé mais dans les trois cas, l'ouverture a été l'occasion de donner une nouvelle ampleur et d'intégrer de nouvelles parties prenantes

Dans les trois tiers-lieux étudiés, le projet s'ancre à la fois dans les histoires personnelles de ses fondateurs et dans des pratiques collectives existantes.

« Je travaille sur le sujet depuis 20 ans. J'ai la triple casquette de personne concernée, de proche et de professionnelle. » (Force de Vivre).

« J'ai suggéré l'idée de café solidaire il y a deux ans à la direction de l'établissement. L'idée était d'ouvrir l'Ehpad sur le quartier. J'habite le 18^{ème} arrondissement de Paris où il y a beaucoup d'initiatives solidaires, de manifestations de quartier » (La Seigneurie).

Mais cette histoire personnelle ne suffit pas à créer une dynamique autour du tiers-lieu. Sur les trois cas étudiés deux dynamiques différentes émergent : une dynamique liée à l'organisation dans laquelle est créée le tiers-lieu (La Seigneurie, Nanteau) et une dynamique davantage liée à un réseau personnel faute d'organisation structurée (Force de Vivre).

3.2.1 Une organisation qui sert de socle au projet

Dans les cas de La Seigneurie et de Nanteau, le projet de tiers-lieu s'inscrit dans un historique organisationnel. Pour le CRP, le tiers-lieu a ainsi été proposé par la cheffe de service des ressources transverses. La structure avait déjà travaillé sur l'idée que « *les compétences*

³ <https://www.fabrique77.fr/tiers-lieux/micro-folie-cos-crp/> consulté le 22/01/2023

professionnelles ne suffisent pas. On travaille aussi sur l'ouverture culturelle, la socialisation et les soft skills. Depuis longtemps on fait travailler nos stagiaires sur des sorties ou des projets intersection avec une dimension artistique. » (Nanteau). Pour la Seigneurie, le projet de tiers-lieu a émergé en accord avec la direction qui y voyait un moyen de poursuivre une dynamique déjà amorcée d'ouverture de l'EHPAD. Le tiers-lieu donne alors une nouvelle dynamique à des actions pré-existantes. Il en est de même pour le CRP. « *On faisait beaucoup de choses mais ça restait entre nous* » (Nanteau).

Cette rencontre d'intérêts individuels et de dynamiques organisationnelles permet de créer un premier niveau de légitimité et surtout de trouver un premier financement pour lancer la conception du projet.

Ensuite sont progressivement intégrés la population cible et les partenaires habituels des structures.

La population cible de ces tiers-lieux, personnes âgées, handicapées, victimes d'inceste, souffrent d'une certaine mise à l'écart de la société et d'isolement (d'un degré très variable selon les participants). Or avec le tiers-lieu, le bénéficiaire change de statut. « *Les résidents sont considérés comme des acteurs et non pas comme de simples usagers. Ils pourront servir des boissons, animer des ateliers (jeux musicaux, jeux de société, etc.)* ». « *Le jardin valorise le résident. Il lui permet d'exercer des responsabilités et même de se transformer en décideur engagé.* » (La Seigneurie).

Cela nécessite un travail en amont. « *On a recruté une animatrice spécialisée qui est dédiée au projet. Elle travaille avec les parties prenantes. Elle les rassure car on prend le temps. Il faut notamment expliquer aux familles et aux résidents.* ». Ainsi plusieurs réunions ont été organisées, d'abord avec les résidents, pour leur expliquer le projet, puis avec les familles et les salariés. A l'issue des réunions d'information, les personnes intéressées ont été invitées à

remplir un questionnaire pour indiquer comment elles pensaient pouvoir s'impliquer dans le projet. Plusieurs idées ont ainsi émergé. Une dizaine de salariés et 5 familles se sont déclarées prêtes à s'impliquer et à accompagner les résidents.

« Le 11 mai on a eu notre grande première réunion collective : personnel, résidents, familles, animateurs, direction, cadres de santé. Les familles ne sont pas très nombreuses pour l'instant. [...] On était déjà en mode tiers-lieu pour imaginer le fonctionnement et les activités. On a commencé par une réunion d'information puis on a fait les semis ensemble et on a terminé par un moment de convivialité ».

L'implication des bénéficiaires, même si elle demeure une finalité forte, n'est pas toujours facile à réaliser, notamment par manque de disponibilité des salariés. *« Malheureusement mon équipe d'animateurs est en arrêt depuis 2020, donc aujourd'hui les stagiaires ne sont pas impliqués mais c'est amené à évoluer. Ils peuvent déjà être à l'origine d'idées d'expo mais on pourrait les intégrer davantage au fonctionnement. Quand même, l'installation a été faite par notre service informatique et ce sont nos stagiaires qui assurent la maintenance. »* (Nanteau).

En effet la mobilisation du personnel est un facteur essentiel pour la réussite du projet. *« Se caler sur le temps libre des uns des autres n'amène pas quelque chose de pérenne. Cela doit passer par les animateurs, les soignants, les agents hôteliers. On commence à avoir un groupe moteur dans chaque pavillon. On commence à intégrer des jours fixes mais impossible de faire venir résidents des trois pavillons. Cela ne répond pas vraiment au principe de mixité mais pour l'instant on n'a pas les ressources pour faire autrement ».* Le fonctionnement du tiers-lieu se heurte aux contraintes propres à l'établissement. Ainsi à Nanteau, *« Le musée n'est ouvert qu'une semaine par mois (sur 7 créneaux) car les animateurs ont aussi d'autres activités. »*

Mais l'implication de la population cible nécessite une réflexion parallèle sur les partenaires car il est impossible d'amorcer le tiers-lieu sans réfléchir au mélange de populations.

« On travaille beaucoup avec l'accueil de jour à côté de l'Ehpad. [...] Ils sont très partants car c'est une très petite structure. Ils pourront bénéficier de notre jardin et du café, faire de nouvelles activités. [...] Les Petits Frères des Pauvres interviennent chez nous depuis plus des 15 ans. C'est sûr qu'ils nous proposeront des choses. » (La Seigneurie).

« Sur le site on a une grosse infrastructure sportive, gymnase, piscine, qui est déjà fréquentée par les autres ESMS du voisinage. On est déjà en partenariat. Il y a un gymnase, une salle de musculation, un bassin de 25m, un internat de 180 places. Il y a déjà des lieux de convivialité. Les infrastructures sportives sont mises à disposition du territoire depuis longtemps : prêt des infrastructures à écoles, MAS, ESAT, IME et organisation de rencontres sportives. C'était bien au niveau du sport mais rien on n'avait rien au niveau de l'art [...] Les micro folies suscitent un grand intérêt chez les autres établissements médico-sociaux partenaires. Ils ont bien compris l'idée de mixer les publics. La semaine prochaine on a un ESAT, une école (on ne les mélange pas), un EHPAD qui sera mélangé avec du grand public. » (Nanteau).

Puis viennent les collectivités territoriales.

« Le CCAS est parmi les tout premiers engagés. Ils ont proposé de mettre à disposition des conseillers numériques. » (La Seigneurie) ;

« On est bien aidé par la Communauté de Commune. Elle nous a permis de communiquer dans ses journaux, de mettre des affiches. » (Nanteau).

Pour la Seigneurie, le projet a pris un nouveau tournant après que l'EHPAD a été lauréat de l'appel à projet de la CNSA « Un tiers-lieu dans mon EHPAD ». Etre lauréat est déjà en soi une reconnaissance du projet mais cela a aussi été l'occasion d'une mise en contact avec un autre tiers-lieu de la ville « Ecobulle » et au-delà avec les réseaux de tiers-lieux franciliens. Ce

contact doit l'aider à intégrer la logique propre aux tiers-lieux et donc à gagner en légitimité en tant que tiers-lieu.

Pour Nanteau, l'effet de l'appel à projet est plus indirect puisque le tiers lieu s'est rapprochée de la Fabrique des Territoires de Seine et Marne, centre de ressources lauréat d'un AMI et en charge de l'animation d'un réseau de tiers –lieu.

Nanteau a très vite réussi à intégrer le grand public. *« Des familles ont déjà réservé. On commence à être connu. On a un nouveau public à chaque session. Notre public c'est 1/3 de local très proche (moins de 5 km), 1/3 entre 5 et 10 km et 1/3 de beaucoup plus loin, même du 45 ou 89. »*. Pour la Seigneurie, un événement autour des semis a été ouvert au grand public en avril 2023, soit près d'un an après l'ouverture du jardin partagé. Il a connu un certain succès avec une cinquantaine de personnes présentes parmi lesquelles des proches des résidents mais aussi des voisins de l'Ehpad. Cet événement est appelé à être renouvelé.

3.2.2 Une construction par affinité quand le tiers-lieu n'est pas adossé à une organisation

Le tiers-lieu Force de Vivre n'est quant à lui pas adossé à une structure, même si plusieurs de ses sociétaires ont eu des activités professionnelles en lien avec la protection de l'enfance ou les violences sexuelles. D'autres connaissaient la fondatrice et l'ont suivie dans son projet. Mais très vite le cercles s'est élargi, d'une part avec l'embauche d'une psychologue professionnelle, rencontrée lors d'une formation, d'autre part avec l'association de quartier. C'est B. qui a d'abord rencontré Constance. Elle animait des ateliers de loisirs créatifs. Constance lui a proposé de le faire dans le tiers-lieu en mêlant les publics, victimes d'inceste et habitants du quartier. Puis c'est M., le mari de B et président de l'association de quartier qui a souhaité intégrer le projet. Puis des voisins qui, de leur propre aveu, ne connaissaient rien à l'inceste mais ont trouvé intéressant cette ouverture sur un sujet tabou. La plupart ont commencé en

participant à un atelier ouvert, pas directement en lien avec l'inceste mais qui sont l'occasion d'en parler sous la forme d'une communication non violente.

Pourtant tous les voisins ne partagent pas ce point de vue. *« Dans le pavillon il y a un potager. Il va être repris en lien avec la cuisine. Ce potager était fait par des gens du quartier mais ils n'ont pas souhaité s'intégrer au projet de tiers-lieu. Ils ont dit qu'ils n'étaient pas psys et donc ils ne pourraient pas parler avec des victimes d'inceste (propos rapportés par Constance). Il y a eu conflit quand Force de Vivre a repris la main sur le jardin. »*

Les rapports sont plus distants que pour les deux autres tiers-lieux avec les collectivités locales. *« On ne veut pas dépendre des politiques car ça va ça vient. Symboliquement, on veut se montrer autonome, on veut être à l'initiative d'actions sur le territoire. [...] On est dans le cadre de l'ESS qui a une valeur politique. On a vécu l'expérience d'un système de domination/exploitation mais on peut contribuer à une société meilleure. »*

Néanmoins des liens existent et le tiers-lieu a participé à plusieurs événements organisés par le territoire. *« Sur le principe, on n'est pas contre avoir des collectivités locales [dans la SCIC] mais ce sera toujours sur le principe une personne = une voix. »*

La coopérative a également des liens avec les 11 autres tiers-lieux de la Vallée qui ont déjà organisé un événement en commun. Elle a même souhaité aller plus loin dans l'animation d'un réseau de tiers-lieux, même si cela ne s'est pas encore concrétisé. *« On a postulé pour être Fabrique de Territoire mais on était trop récent. La SCIC a été créée en 2020 mais on a été interrompu par le COVID. On a vraiment repris en mai 2021. On loupe certaines opportunités. ».*

L'ouverture au grand public devrait vraiment commencer en avril 2023 avec l'ouverture du restaurant. Ouvert au public le midi, il représente à la fois un élément important du modèle économique gage d'indépendance et une occasion de mêler les publics.

Comme le montre le tableau 4, les tiers-lieux étudiés construisent leur légitimité peu à peu en élargissant progressivement le cercle de leurs parties prenantes.

Tableau 4 : Les différentes étapes de la légitimation

	La Seigneurie	Nanteau	Force de Vivre
Premier cercle	Initiatrice du projet + direction de la structure		Initiatrice du projet
Deuxième cercle	Bénéficiaires + Organisations partenaires historiques		Bénéficiaires + Individus ayant des affinités avec l'initiatrice et/ou le projet
Troisième cercle	Les collectivités locales		
Quatrième cercle	Les réseaux de tiers-lieux		
Cinquième cercle	Le grand public		

3.3 Les tiers-lieux en santé : une capacité opérationnelle pour construire une valeur publique

Comme le montre le tableau 5, les trois tiers-lieux étudiés présentent des caractéristiques communes conformes aux dimensions définies par Oldenburg. Sur plusieurs de ces dimensions, rien ne distingue un tiers-lieu en santé d'un autre tiers lieu. L'échange et la convivialité sont toujours au cœur du projet. « *Par exemple pour l'exposition Napoléon avec le Grand Palais, on a mêlé des jeunes autistes avec nos stagiaires agents de sécurité. C'est l'exemple de ce qu'on veut faire, des échanges entre différents publics. On veut encore étoffer cet aspect. Je voudrais*

faire un café folies pour favoriser les échanges et les connexions après l'exposition. Cela prendrait tout son sens. »

Le tiers-lieu est toujours un lieu de vie, une maison ou une pièce aménagée avec soin. Les tablettes amènent un caractère ludique à la micro-folie, tout comme les ateliers proposés chez Force de Vivre. Dans tous les cas, un bar ou un coin café sont prévus pour ajouter de la convivialité. Enfin, le rôle de l'animateur ou médiateur est important pour créer une atmosphère « comme à la maison » en favorisant les interactions.

En plus de la spécificité des bénéficiaires, exposée en 3.2, les spécificités du secteur de santé nécessitent une réflexion particulière en termes de sécurité et d'intégration du grand public.

Ainsi à La Seigneurie le jardin était déjà en grande partie aménagé au moment de notre visite en juin. Il y avait déjà une serre construite à l'aide d'une association locale, du mobilier de jardin peint avec l'aide des résidents, des bacs à fleurs installés par le jardinier. Néanmoins il ne pouvait pas encore être pleinement utilisé car il restait encore quelques trous dans la pelouse et qu'aucun cheminement n'était encore réalisé pour les fauteuils roulants ou même les personnes se déplaçant difficilement. Il y avait également toute une réflexion sur la hauteur des bacs à fleurs. A Nanteau, le matériel doit aussi être adapté aux différents handicaps. « *En ce moment, on essaye d'améliorer l'accessibilité. On travaille avec une maison d'accueil spécialisée (MAS) pour que leurs résidents puissent accéder à l'activité sans aide-soignante. La Villette est intéressée par notre travail sur l'accessibilité pour les non-voyants et les non-francophones. Le casque à réalité virtuelle ce n'est pas la bonne solution car ça isole. Or on cherche l'échange.* ». On voit ici qu'en plus de répondre à un problème local, l'expérimentation pourra aussi être mise en œuvre au niveau national.

Les équipements de sécurité peuvent aussi être un frein à la venue du grand public. « *On est un établissement fermé, avec des grilles, des horaires précis. Il a fallu adapter notre*

fonctionnement. On avait organisé un après-midi pour les enfants de la communauté de commune. En venant rechercher les enfants, les familles n'ont pas osé rentrer en voiture sur le site. Ils se sont garés à l'extérieur alors qu'on avait prévu un parking à l'intérieur. [...] Le masque est encore requis chez nous. Cela pose problème. »

Au-delà c'est l'image de la personne âgée ou handicapée qui est en jeu. « Cela permet de donner une autre image du handicap. On est là pour partager des œuvres, des émotions, des expériences. Par exemple lors d'une expo sur le Mexique, une personne est venue avec un livre sur le Mexique et il a commencé à parler de ses voyages dans ce pays, à partager ses connaissances. C'est cela que je cherche. »

Tableau 5 : Les dimensions constitutives des tiers-lieux dans les trois cas étudiés.

Dimension (Oldenburg, 1999)	Manifestation dans les tiers lieux de l'échantillon	Spécificités des tiers-lieux en santé
Un terrain neutre, un espace public	Un lieu bien identifié par rapport à l'activité principale (La Seigneurie, Nanteau). Un pavillon « comme les autres » dans un quartier résidentiel (Force de Vivre)	Gommer les aspects trop stigmatisants ou qui pourraient rebuter le grand public
Un lieu inclusif et isonomique où chacun peut se révéler dans sa singularité parce qu'il est considéré comme un égal dans la communauté	Accueil de différents publics : personnes âgées, handicapées, isolées, en grande précarité qui participent toutes aux mêmes activités.	Adaptation du matériel au handicap. Activités adaptées aux possibilités des participants.
Un contexte de conversation (on est là pour parler, et chacun a droit à la parole)	Activités qui favorisent la conversation Café	Pas de spécificités. Mêmes caractéristiques que les autres tiers-lieux.
Un lieu accessible (physiquement et socialement)	Communication sur l'activité du lieu, pas de droits d'entrée	Nécessite une réflexion spécifique pour les établissements médico-sociaux traditionnellement plus fermés (sécurité des résidents, règles sanitaires)
Un ensemble de personnes qui coproduisent le lieu	Coopérations à l'échelle du territoire incluant collectivités territoriales et autres structures sanitaires, sociales ou médico-sociales La co-production par les usagers : un idéal pas encore concrétisé	Penser la participation de personnes vulnérables
Un cadre discret et ordinaire où l'atmosphère est ludique	Soin apporté à l'aménagement du lieu : couleurs, modularité... Tablettes numériques pour le côté ludique	Mêmes caractéristiques que les autres tiers-lieux
Un prolongement de la maison puisqu'on s'y sent chez soi.	Rôle de l'animateur	Mêmes caractéristiques que les autres tiers-lieux.

Dans les trois cas étudiés, la coproduction du lieu est donc difficile à caractériser, en partie parce que les lieux sont encore jeunes ou en cours de création. La co-production avec l'utilisateur est un sujet de préoccupation qui met du temps à se construire. Pour Force de Vivre, les personnes concernées ont été intégrées dès le départ. Dans un souci de non-stigmatisation, il est impossible pour le visiteur extérieur de faire la distinction entre les parties prenantes directement concernées par l'inceste et celles venues pour d'autres raisons. Le plus important est que les personnes concernées « se sentent en sécurité. Elles savent que si elles craquent ce n'est pas grave. Les autres membres sauront réagir ». Le CRP intègre les stagiaires à la gestion du lieu (maintenance informatique par exemple) mais souhaiterait aller encore plus loin. L'Ehpad souhaite intégrer tant les résidents que leurs familles dans la gestion du café, l'animation d'activités, etc. En avril 2023, entre 40 et 45 résidents étaient des participants réguliers au jardin et on en était à la quatrième réunion du collectif des résidents dédié au tiers-lieu. « *Plusieurs résidents sont très impliqués et sont très pertinents dans leurs remarques* ». C'est un peu plus difficile pour intégrer les familles et les salariés mais certains sont venus discuter avec les résidents pour définir une charte de valeurs et un règlement de fonctionnement du jardin. Ainsi la structure a réussi un début de gouvernance partagée alors cette notion, mise en avant dans l'appel à projets de la CNSA, semblait complexe à mettre en œuvre. « Le projet a été repensé suite à l'appel à projet. Il a fallu entamer une réflexion sur la gouvernance partagée. C'est un point nouveau et difficile à appréhender. On s'adresse toujours au même public mais il doit maintenant avoir un droit de regard sur le projet, le programme. » (La Seigneurie)

Cette participation à la gouvernance est encore plus poussée chez Force de Vivre. La structure porteuse est une SCIC et la gouvernance horizontale est partie intégrante du projet dès son début.

« *Force de Vivre a pour vocation d'accompagner chacun dans ses rapports de pouvoir vers des rapports de coopération. En effet, ces rapports de pouvoir sont au coeur du système incestuel et le font perdurer. C'est pourquoi nous avons mis en place une **gouvernance horizontale**, qui s'ancre dans ce chemin. Et nous parlons bien de chemin, non de but : Force de Vivre et son collectif revendiquent le statut de **SCIC apprenante**. Plutôt que prétendre savoir faire, nous reconnaissons avoir tous besoin de travailler sur nous afin de changer progressivement de posture. Ainsi, devenir sociétaire, c'est **faire le choix en conscience de s'engager** dans cette dynamique.* » (Extrait du site internet). Lors des portes ouvertes, deux fiches cartonnées présentent les principes de la SCIC ainsi que le processus de décision par consensus. D'ailleurs l'atelier auquel les participants sont invités à participer se déroule selon ce principe.

3.4 Les pouvoirs publics : une barrière, une incitation et une ressource pour les tiers-lieux.

Même si les structures porteuses sont à l'origine du tiers-lieu et des coopérations, elles ne peuvent pas toujours développer leurs projets sans aide financière. C'est en effet souvent pour financer les projets que les pouvoirs publics sont sollicités.

« *Auriez-vous fait ce projet sans l'appel à projet ?*

Clairement non, On n'aurait pas pu faire ce projet. C'est une question d'argent. Il aurait fallu trouver un appel à projets quel qu'il soit. En fait, on a répondu à 2. Le premier sur la rénovation énergétique incluait déjà un volet tiers-lieu. Et un mois plus tard est paru l'appel à projets tiers-lieux. On a eu les deux, 1,9 M€ en tout. C'est beaucoup même si cela ne finance pas tout. Cela prend en charge une grande partie des travaux. L'appel à projets tiers-lieux prend en compte l'équipement et l'ingénierie sociale. Cela nous a permis d'embaucher Aurélie mais seulement jusqu'à l'ouverture. Il n'y a pas de financement du fonctionnement. Par contre l'appel du département prend en compte le fonctionnement pendant quatre ans. Mais on l'a

découvert trop tard. [...] Le CPOM a été négocié l'an passé mais on va quand même essayer de négocier l'embauche d'un éducateur spécialisé auprès de l'ARS. On ne prévoit pas de grosses dépenses hors de l'animateur. Les boissons ou l'alimentation, c'est assez peu coûteux. » (La Seigneurie)

Dans ce cas, mieux vaut avoir des fonds propres. C'est le cas du CRP. Il finance son projet avec une subvention qui couvre un tiers du besoin, le reste étant auto-financé. Quant au budget de fonctionnement, comme pour l'Ehpad, il doit être négocié dans le Contrat Pluri-Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Quant à la SCIC Force de Vivre, elle compte sur son modèle économique et les revenus tirés des formations et de l'activité restauration pour rester indépendante des pouvoirs publics.

« Pour certains la possibilité d'améliorer quelque chose qui existait déjà (notamment après Covid). Pour d'autres cela a initié des coopérations. »

Les pouvoirs publics permettent également de dépasser l'échelon purement local. Le tiers-lieu mis en réseau peut alors devenir un dispositif pour expérimenter des innovations qui pourront ensuite être implantées à une plus grande échelle. *« L'objectif c'est de faire de l'appel à projets un levier de transformation de l'offre. « Pourquoi les personnes extérieures n'iraient pas à l'Ehpad. Certes aujourd'hui ça ne fait pas rêver de dire dimanche, je vais à l'Ehpad. Il faut augmenter la désirabilité. ».* (M-A Thépot, CNSA). Mais cela nécessite une acculturation de nouveaux acteurs : *« Il a fallu co-construire avec les ARS qui ont fait un premier tri. Mais il y a un problème de culture. On leur a dit de ne pas regarder la sécurité incendie avant de savoir s'ils auraient envie d'y aller. »* (M-A Thépot, CNSA).

A contrario, les pouvoirs publics peuvent aussi être un frein. *« Malheureusement il y a encore des frontières politiques, entre communautés de commune. L'office du tourisme voisin n'a pas*

voulu mettre nos affiches sous prétexte qu'on n'est pas sur la même communauté de commune ! » (Nanteau)

4 DISCUSSION ET CONCLUSION

La revue de littérature et les trois études de cas positionnent le tiers-lieu en santé comme un dispositif offrant une capacité organisationnelle pour co-construire la valeur publique. En cela notre recherche présente des apports tant pour le cadre théorique de la construction de la valeur publique que pour la littérature sur les tiers-lieux.

Le cadre théorique de la valeur publique fait l'objet de plusieurs critiques. Il lui est notamment reproché d'être purement théorique et de manquer d'évidence empirique (Hartley et al., 2017) ou encore de se focaliser sur le rôle de l'administration (Rhodes et Wanna, 2007). Cette recherche répond à ces deux limites. Le tiers-lieu apparaît comme un dispositif propice à la co-création de valeur publique grâce aux interactions entre acteurs publics et acteurs de la société civile, un dispositif hybride permettant une médiation entre différentes logiques (Richez-Battesti et al., 2021). Par ailleurs, elle confirme les résultats de Pinos (2020) en montrant à travers des cas différents que la valeur publique n'est pas uniquement créée à l'initiative des agents publics comme le suggérait Moore (1994). Au contraire, le secteur privé, et plus spécifiquement les acteurs de l'ESS, peuvent prendre l'initiative de proposer des dispositifs innovants. Ainsi les tiers-lieux contribuent à développer des formes de citoyenneté basées sur la do-ocratie (Lallement, 2015). Mais pas seulement. Ils permettent à des populations empêchées de tenir leur rôle de citoyens de le retrouver en partie dans des espaces de délibération nouveaux.

Ce travail présente un nouveau champ d'application pour la littérature sur les tiers-lieux, la santé. Même si certaines recherches se sont intéressées au lien entre tiers-lieux et santé, peu se sont concentrées sur des lieux spécifiquement dédiés. Notre recherche met en évidence qu'au-

delà des objectifs de prévention et de promotion de la santé, les tiers-lieux apportent avant tout du lien social à des personnes qui en manquent. Cela passe par deux leviers : une ouverture culturelle et un ancrage territorial fort qui permet de co-construire des solutions adaptées aux besoins du territoire. En plus d'une valeur pour les bénéficiaires, ils apportent aussi de manière plus générale une valeur pour le territoire.

Cela nécessite l'articulation entre des acteurs hétérogènes, structures de l'ESS, pouvoirs publics, bénéficiaires, accompagnants, qui nécessite du temps. Ainsi les tiers-lieux étudiés s'appuient tous sur des coopérations pré-existantes qu'ils contribuent à élargir et à renforcer.

D'un point de vue managérial et politique, la santé n'était pas une préoccupation mise en avant par le rapport sur les tiers-lieux de 2018. En 2021, elle fait une apparition timide p 131 du rapport édité par France Tiers-lieux, structure qui anime le réseau des fabriques de territoire. Il faut dire le secteur de la santé, au sens large qui inclut aussi le médico-social, est sorti exsangue de la crise du COVID. Dans ce contexte, il semble donc logique que les autorités se soient emparées du concept de tiers-lieu pour répondre à certaines problématiques de santé. Coup sur coup, deux appels à projet ont ainsi été publiés, le premier en 2021 concernant les tiers-lieux en Ehpad, le second au premier semestre 2022 concernant les tiers-lieux d'expérimentation en santé autour du numérique. Cette communication met en évidence l'intérêt des tiers-lieux, non seulement pour lutter contre l'isolement mais aussi comme lieu d'émancipation et de citoyenneté. Cela nécessite néanmoins une réflexion approfondie sur la gouvernance de ces lieux avec un accompagnement progressif de l'utilisateur.

La principale limite de cette recherche est le caractère très récent de ces tiers-lieux. Elle devra être poursuivie dans le temps de manière à étudier la mise en œuvre effective des principes qui animent ces lieux.

Références

- Azam, M., Chauvac, N., & Cloutier, L. (2015). Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(46-2), 87-104.
- Baum, F., & Palmer, C. (2002). 'Opportunity structures': urban landscape, social capital and health promotion in Australia. *Health promotion international*, 17(4), 351-361.
- Benington, J. (2015). « Public value as a contested democratic practice ». In *Creating Public Value in Practice*. Bryson, J.M., Crosby, B.C, Bloomberg, L. (eds). Routledge
- Berrebi-Hoffmann, I., & Saint-Martin, A. (2016). Vie privée et démocratie: un couple en tension. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (7), 7-23.
- Biglin, J. (2021). Photovoice accounts of third places: Refugee and asylum seeker populations' experiences of therapeutic space. *Health & Place*, 71, 102663.
- Boboc, A., Bouchareb, K., Deruelle, V., & Metzger, J. L. (2014). Le coworking: un dispositif pour sortir de l'isolement?. *SociologieS*.
- Bohas, A., Faure, S., & De Vaujany, F. X. (2017). Tiers-lieux & Espaces collaboratifs: Laboratoires et révélateurs des nouvelles pratiques de travail. *Note de recherche n 2 Research Group on Collaborative spaces*.
- Bozeman, B. (2007). *Public values and public interest: Counterbalancing economic individualism*. Georgetown University Press.
- Bryson, J. M., Crosby, B. C., & Bloomberg, L. (2014). Public value governance: Moving beyond traditional public administration and the new public management. *Public administration review*, 74(4), 445-456.
- Burret, A. (2017). *Etude de la configuration en Tiers-Lieu: la repolitisation par le service* (Doctoral dissertation, Université de Lyon).
- Butterfield, A., & Martin, D. (2016). Affective sanctuaries: Understanding Maggie's as therapeutic landscapes. *Landscape Research*, 41(6), 695-706.

Chatfield, A., Reddick, C., Baldwin, D., Donnellan, B., & Chung, H. M. (2019). Rethinking public value co-creation in smart city ecosystems: A meta-analysis of smart city case studies. ICIS 2019 Proceedings 11.

Cheang, M. (2002). Older adults' frequent visits to a fast-food restaurant: Nonobligatory social interaction and the significance of play in a “third place”. *Journal of Aging Studies*, 16(3), 303-321.

Cléach, O., Deruelle, V., & Metzger, J. L. (2015). Les “tiers lieux”, des microcultures innovantes?. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(46-2), 67-85.

Colletis, G., & Pecqueur, B. (2018). Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, (5), 993-1011.

Conradson, D. (2005). Landscape, care and the relational self: therapeutic encounters in rural England. *Health & place*, 11(4), 337-348.

Dufour, B. (2019). *Measuring the performance of work integration social enterprises in an evolving policy environment: a comparative study between Denmark and France* (Doctoral dissertation, Aix-Marseille).

Dutta, S., & Bilbao-Osorio, B. (2012). Global information technology report 2012: living in a hyperconnected world Geneva: World Economic Forum and INSEAD.

Fabbri, J., & Charue-Duboc, F. (2016). Les espaces de coworking-Nouveaux intermédiaires d'innovation ouverte?. *Revue française de gestion*, 42(254), 163-180.

Fasshauer, I., Meyer, C., & Bourret, C. (2015, June). De la participation à la coopération entre enseignants et étudiants dans le cadre d'un espace de coworking à l'université. In *Biennale Internationale de l'Education, de la Formation et des Pratiques Professionnelles*.

Finlay, J., Esposito, M., Kim, M. H., Gomez-Lopez, I., & Clarke, P. (2019). Closure of ‘third places’? Exploring potential consequences for collective health and wellbeing. *Health & place*, 60, 102225.

Frumkin, H. (2003). Healthy places: exploring the evidence. *American journal of public health*, 93(9), 1451-1456.

Glover, T. D., & Parry, D. C. (2008). Friendships developed subsequent to a stressful life event: The interplay of leisure, social capital, and health. *Journal of Leisure Research*, 40(2), 208-230.

Gramaccia, G. (2015). La coprésence sociale: un objet émergent en communication des organisations. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (13), 33-43.

Hagan, R. J. (2020). Getting out of the house: the use of community transport as a third place for rural-dwelling older adults. *Ageing & Society*, 40(11), 2519-2539.

Hansen, A. V., & Fuglsang, L. (2020). Living Labs as an innovation tool for public value creation: Possibilities and pitfalls. *The Innovation Journal*, 25(3), 1-21.

Hartley, J., Alford, J., Knies, E., & Douglas, S. (2017). Towards an empirical research agenda for public value theory. *Public Management Review*, 19(5), 670-685.

Hasbi, M., & Welté, J. (2017, June). La création de sens dans les espaces de coworking: analyse sémiotique du discours. In *XXVI^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique*.

Kaplan, S., & Kaplan, R. (2003). Health, supportive environments, and the reasonable person model. *American Journal of Public Health*, 93(9), 1484-1489.

Kearns, R., & Milligan, C. (2020). Placing therapeutic landscape as theoretical development in Health & Place. *Health & Place*, 61, 102224.

Lallement, M. (2015). *L'Âge du Faire. Hacking, travail, anarchie: Hacking, travail, anarchie*. Média Diffusion.

Lallement, M. (2017). Hacking et politique: extension du domaine de la lutte ou tension structurelle?. *Sociologie et sociétés*, 49(2), 251-254.

Landon, A. (2022). Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France. *Participations*, 33(2), 181-207.

- Le Chaffotec, A. (2016). Quoi de neuf, Docteur? Les Living labs en santé. *Entreprendre Innover*, (4), 25-35.
- Liefooghe, C. (2018). Les tiers-lieux à l'ère du numérique: diffusion spatiale d'une utopie socio-économique. *Géographie, économie, société*, 20(1), 33-61.
- Liefooghe, C., & Tanigushi, Y. (2021). E-gouvernement et Web 2.0, ou comment le numérique redéfinit l'intermédiation entre l'État, les citoyens et les territoires. *Revue Européenne d'Économie et Management des Services*, 1(11), 113-144.
- Littman, D. M. (2021). Third place theory and social work: Considering collapsed places. *Journal of Social Work*, 21(5), 1225-1242.
- Milligan, C., & Bingley, A. (2007). Restorative places or scary spaces? The impact of woodland on the mental well-being of young adults. *Health & place*, 13(4), 799-811.
- Milligan, C. (2016). *There's no place like home: Place and care in an ageing society*. Routledge.
- Moore, M. H. (1994). Public value as the focus of strategy. *Australian Journal of Public Administration*, 53(3), 296-303.
- Moore, M. H. (1995). *Creating public value: Strategic management in government*. Harvard university press.
- Moriset, B. (2014). Créer les nouveaux lieux de la ville créative Les espaces de coworking.
- O'Flynn, I. (2006). *Deliberative democracy and divided societies*. Edinburgh University Press.
- O'Flynn, J. (2007). From new public management to public value: Paradigmatic change and managerial implications. *Australian journal of public administration*, 66(3), 353-366.
- Oldenburg, R. (1999). *The great good place: Cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*. Da Capo Press.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.

- Panagiotopoulos, P., Klievink, B., & Cordella, A. (2019). Public value creation in digital government. *Government Information Quarterly*, 36(4), 101421.
- Picard, N.; de Palma, A. (2014). Externalités des télécentres. Caisse des Dépôts
- Pinos, F. (2020). La monnaie locale eusko, une démarche stratégique dédiée à la création de valeur publique territoriale. *RECMA*, (1), 28-46.
- Rhodes, R. A., & Wanna, J. (2007). The limits to public value, or rescuing responsible government from the platonic guardians. *Australian Journal of Public Administration*, 66(4), 406-421.
- Richez-Battesti, N., Maisonnasse, J., & Besson, R. (2021). *Fabriquer la transition sur les territoires par les Tiers lieu: le cas de la ville de Digne les bains* (No. halshs-03506774).
- Rosenbaum, M. S., Sweeney, J., & Windhorst, C. (2009). The restorative qualities of an activity-based, third place cafe for seniors: restoration, social support, and place attachment at Mather's-more than a cafe. *Seniors Housing & Care Journal*, 17(1), 75-90.
- Stake, R. E. (1995). *The art of case study research*. Sage.
- Stoker, G. (2006). Public value management: A new narrative for networked governance?. *The American review of public administration*, 36(1), 41-57.
- Torre, A. (2022). Les dimensions coopératives du développement territorial. *Revue internationale de l'économie sociale*, (2), 238-249.
- Tu, J. C., Lin, K. C., & Chen, H. Y. (2020). Investigating the Relationship between the Third Places and the Level of Happiness for Seniors in Taiwan. *International journal of environmental research and public health*, 17(4), 1172.
- Vallat, D. (2017, June). Que peut-on apprendre des tiers-lieux 2.0?. In *XXVI^e conférence de l'AIMS (Association Internationale de Management Stratégique)*.
- Wakefield, S., & McMullan, C. (2005). Healing in places of decline:(re) imagining everyday landscapes in Hamilton, Ontario. *Health & place*, 11(4), 299-312.

Yin, R. K. (2003). Designing case studies. *Qualitative research methods*, 5(14), 359-386.

Young, I. M. (2001). Activist challenges to deliberative democracy. *Political theory*, 29(5), 670-690.